

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1, rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
--	--

Comité Syndical du 22 octobre 2010

Délibération n°11-2010



Objet : AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE ET L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE METROPOLE AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2010

Le vendredi vingt deux octobre deux mille dix à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents : 23

MM. BAILLOT, BOUREL, CACHEUX, DAVOINE, DEBREU, DESMAZIERES, DUCROCQ, DURAND, DUSAUSOY, ELEGEST, FOUTRY, GRAS, HENNO, LEFEBVRE, LOOSVELT, MERTEN, MONNET, PAURON, PROCUREUR, SEGARD, TIR, VANDIERENDONCK et VERCAMER.

Titulaires excusés : 34

Suppléants votants : 10

Mme RINGOTTE pour M.MUTEZ, M.BARRET pour M.DAUBRESSE, M.COGET pour M.RUANT, M.DERONNE pour Mme LINKENHELD, M.DUBUISSON pour M.JANSSENS, M.GABRELLE pour M.BOCQUET, M.HAYART pour Mme SCHARLY, M.HUCHETTE pour M.WOLFCARIUS, M.VERBRUGGE pour M.BAERT et M.VERDONCK pour M.HAESEBROECK.

Secrétaire de séance : M. Luc FOUTRY

Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage : 11 octobre 2010

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 22 octobre 2010

*Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine - 1, rue du Ballon - 59034 LILLE cedex
Adresse administrative : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
299, Boulevard de Leeds, 59777 Euralille - Tél. 03.20.63.33.50 / Fax 03.20.63.73.99
Toute correspondance est à adresser au siège administratif.*

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Lors de sa séance du 1^{er} février 2010, par la délibération n°3-2010, le Syndicat mixte du SCOT a approuvé la convention entre le Syndicat mixte et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.

Cette convention prévoit que l'Agence poursuive en 2010 la conduite des études pour le Syndicat mixte, permettant :

- les missions d'aides au fonctionnement du Syndicat mixte,
- les analyses et les rapports nécessaires pour permettre au Syndicat mixte de faire le suivi du Schéma directeur et de l'élaboration du futur Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Sur la proposition de l'Agence, il apparaît souhaitable de réaliser des études et travaux complémentaires, notamment :

- approfondir l'étude d'occupation du sol,
- effectuer une analyse de l'enquête déplacements sur l'arrondissement, spécifique aux territoires extérieurs à Lille Métropole Communauté urbaine,
- élargir l'exposition consacrée au diagnostic du SCOT et mettre en place sa communication sur internet,
- maintenir à jour les éléments du diagnostic du SCOT et les approfondir.

C'est pourquoi il est proposé :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer un avenant à la convention au titre du programme de travail de 2010,
- d'utiliser les ressources disponibles afin d'augmenter la subvention de l'Agence de quatre-vingt dix mille euros (90.000,00 €) pour participer à ces travaux d'études du SCOT,
- d'autoriser la Présidente du Syndicat au mandatement de ce complément de subvention de quatre-vingt dix mille euros (90.000,00 €) sur les crédits de l'article 6745.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

MM.VANDIERENDONCK et BOUREL n'ont pas pris part au vote.

L'avenant à la convention entre le Syndicat mixte et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole au titre du programme de travail pour l'année 2010 a été adopté à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole